

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2019-112/PR/MB portant attribution d'une parcelle de terrain sis à Damerjog.

n° 2019-112/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
3 juillet 2019

Numéro JO
n° 13 du 15/07/2019

Date du numéro
15 juillet 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la constitution

VU La Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la constitution

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/5ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VU La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VU La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propriété Foncière

VU Le Décret n°2019-095/PRE en date du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2019-116/PRE du 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères

VU La Correspondance n°48/19/SGG du 15 avril 2019

SUR Proposition du Ministre du Budget ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est attribué à titre onéreux à raison de 3000 fd/m2 au profit de la société "HAWK INTERNATIONAL FINANCE AND CONSTRUCTION" une parcelle de terrain situé sur la route de loyada dans la zone de Damerjog et d'une superficie de 28 430 m2.

Article 2

La dite-parcelle de terrain est destinée à l'implantation "Camp de vie de la société".

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré à la charge du concessionnaire.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH